FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Nimble Herbicide

FDS n°: 50001603

Date de révision : 2021-12-22 Format: NA

Version 1.03



1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Identificateur de produit

Nom du produit Nimble Herbicide

Autres moyens d'identification

Code(s) du produit 50001603

Famille chimique Les herbicides triazinylsulfonylurées

PCP # 29467

<u>Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière</u>

d'utilisation

Utilisation recommandée : Herbicide

Restrictions conseillées pour

l'utilisation

Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

Adresse du fournisseur FMC of Canada Limited

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

Canada

Web: https://ag.fmc.com/ca/en Phone (AgHotline): 1-833-FMC-PPAC

(1-833-362-7722)

Email: SDS-Info@fmc.com

Numéro de téléphone à composer

en cas d'urgence

En cas de fuite, d'incendie, de déversement ou d'accident, appelez: 1

800/424 9300 (CHEMTREC - États-Unis) 1 703 741-5970 (CHEMTREC - International) 1 703/527 3887 (CHEMTREC - Alternate)

Urgences médicales:

800-331-3148 (ProPharma Group- États-Unis et Canada)

651-632-6793 (ProPharma Group- Tous les autres pays; à frais virés)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Statut réglementaire de l'OSHA

Ce produit est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2B

Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

Version 1.03

VUE D'ENSEMBLE DES PROCÉDURES D'URGENCE

Attention

Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée

H320 - Provoque une irritation des yeux

H400 - Très toxiques pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme



Conseils de prudence - Prévention

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

P280 - Porter des gants de protection

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

Conseils de prudence - Réponse

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon

P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin

P391 - Recueillir le produit répandu

Conseils de prudence - Entreposage

P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

P405 - Garder sous clef

Conseils de prudence - Élimination

P501 - Éliminer le contenu/récipient selon les directives de l'étiquette

HNOC (danger non classé autrement)

Non classés ne étaient pas autrement dangers identifiés.

Autres informations

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Famille chimique

Les herbicides triazinylsulfonylurées.

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Thifensulfuron-methyl	79277-27-3	50
Tribenuron-methyl	101200-48-0	25
Calcium carbonate	471-34-1	1-5

Les synonymes sont fournis dans la section 1.

4. PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux

Maintenez les yeux ouverts et rincez-les doucement, avec précaution, avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.

Nimble Herbicide

FDS n°: 50001603 Date de révision: 2021-12-22

Version 1.03

Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau pendant Contact avec la peau

15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le

traitement approprié.

Inhalation Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance;

> puis, effectuer une respiration artificielle, de préférence par bouche-à-bouche, si possible. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement

approprié.

Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Il ne faut pas induire le Ingestion

> vomissement à moins que vous ne receviez cette consigne d'un médecin ou du centre antipoison. Faire boire un verre d'eau si elle est capable d'avaler Ne jamais rien administrer

par la bouche à une personne inconsciente.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Contact avec la peau: Peut irriter légèrement le site de contact.

Contact avec les yeux: Possible irritation et rougeur.

Ingestion: Possible irritation de la gorge.

Inhalation: Peut provoquer une irritation de la gorge avec sensation d'oppression dans la

Effets retardés / immédiats: On peut s'attendre à des effets immédiats après une exposition

de courte durée.

Indication de soins médicaux immédiats et de traitement particulier, le cas échéant

Traiter en fonction des symptômes

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés Produit chimique. Mousse. Dioxyde de carbone (CO2). Utiliser une pulvérisation d'eau; ne

pas utiliser de jets pleins.

Dangers spécifiques du produit Les conteneurs fermés peuvent se briser violemment en cas de feu. Les poussières

peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité aux chocs Sensibilité aux décharges électrostatiques

Aucun renseignement disponible. Aucun renseignement disponible.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets. Déplacer les contenants du lieu de l'incendie s'il est possible de le faire sans risque. Utiliser une pulvérisation d'eau pour refroidir les surfaces exposées au feu et protéger le personnel. Approche du feu du vent pour éviter les vapeurs dangereuses et les produits de décomposition toxiques.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions personnelles Isolez la zone et y mettez un panneau d'avertissement. Éliminer toutes les sources

> d'inflammation. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Équipement de protection individuel, voir section 8.

Divers Pour des consignes additionnelles concernant le nettoyage, appelez le service d'assistance

téléphonique de FMC dont les coordonnées sont données à la section 1, « Identification du

produit et de l'entreprise » ci-dessus.

Maintenir le produit à distance des lacs, ruisseaux, mares et égouts. Contenir le Précautions environnementales

déversement pour éviter toute contamination supplémentaire de la surface, du sol ou de l'eau. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Éloignez les gens et les animaux du déversement ou de la fuite et de la zone sous

le vent par rapport à la fuite.

Méthodes de confinement Endiguer pour confiner le déversement et absorber avec absorbant non combustible tel que

> l'argile, le sable ou le sol. Absorber avec de la terre, du sable ou autre produit non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure.

Version 1.03

Méthodes de nettoyage Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Manutention Porter un équipement de protection personnelle. Utiliser uniquement en zone pourvue

d'une ventilation aspirante appropriée. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Maintenir le récipient fermé

de manière étanche. Laver à fond après manutention.

Entreposage Entreposer dans un endroit frais et sec, à l'écart de sources potentielles de chaleur, des

flammes nues, du soleil ou d'autres produits chimiques. Conserver dans un endroit sec,

frais et bien ventilé. Garder sous clef. Tenir à l'écart des matières incompatibles.

Produits incompatibles Agents oxydants forts, Acides

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH	Mexique
Calcium carbonate	-	-	TWA: 10 mg/m ³	-
(471-34-1)			TWA: 5 mg/m ³	
Mana alchadana	Colombie-Britannique	Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	Alberta
Nom chimique	Colonible-Britannique	Quebec	ILV-IVVA pour i Ontario	Alberta
Calcium carbonate		TWA: 10 mg/m ³	-	TWA: 10 mg/m ³

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ordre technique Appliquer mesures techniques pour se conformer aux limites d'exposition professionnelle.

Lorsque vous travaillez dans des endroits confinés (par exemple, des réservoirs, conteneurs, etc.) assurez-vous qu'il y a une source d'air pour la respiration et portez

l'équipement recommandé.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage En cas de risque d'exposition par la poussière, d'éclaboussement, de brume ou de

pulvérisation, utiliser des lunettes de protection chimique ou un écran facial. Maintenir un

bain oculaire et installations de mouillage rapide dans la zone de travail.

Protection de la peau et du corps Porter des gants/des vêtements de protection. Chaussures ou bottes sécurité.

Protection des mains Gants imperméables

Protection respiratoire Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations qui excèdent la limite

d'exposition, ils doivent utiliser des appareils respiratoires approuvés appropriés.

Mesures d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

Informations générales Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs

d'équipements de protection appropriés

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Granules État physique Solide Couleur Brun clair Odeur Très légère

Seuil olfactif Aucun renseignement disponible

Nimble Herbicide

FDS n°: 50001603 Date de révision: 2021-12-22

Version 1.03

pН 5.6

Point de fusion/point de congélation Aucun renseignement disponible Point/intervalle d'ébullition Se décompose lors du chauffage

Point d'éclair Non applicable

Aucun renseignement disponible Taux d'évaporation Aucun renseignement disponible Inflammabilité (solide, gaz)

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limite supérieure Aucun renseignement disponible

d'inflammabilité:

Limite inférieure d'inflammabilité Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible Pression de vapeur Densité de vapeur Aucun renseignement disponible Densité Aucun renseignement disponible

Densité 0.67 g/cm3 @ 20°C

Solubilité dans l'eau Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible Solubilité dans d'autres solvants Aucun renseignement disponible Coefficient de partage Aucun renseignement disponible Température d'auto-inflammation Température de décomposition Aucun renseignement disponible Viscosité, cinématique Aucun renseignement disponible Viscosité, dynamique Aucun renseignement disponible Propriétés explosives Aucun renseignement disponible Propriétés comburantes Aucun renseignement disponible Masse moléculaire Aucun renseignement disponible

Masse volumique apparente 5.59 lb/gal

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité Stable dans les conditions d'entreposage recommandées

Stabilité chimique

Possibilité de réactions

dangereuses

Conditions à éviter

Polymérisation dangereuse

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées. Aucun dans des conditions normales de traitement.

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Matières incompatibles

Produits de décomposition

dangereux

Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation

Agents oxydants forts, Acides.

Consulter la section 5 pour plus de renseignements.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Renseignements sur le produit

> 2000 mg/kg (rat) DL50 orale DL50 épidermique > 2000 mg/kg (rat) CL50 par inhalation > 5.01 mg/l (rat) 4 heures

oculaire

Lésions oculaires graves/irritation Un contact avec les yeux peut causer une irritation.

Corrosion cutanée/irritation cutanée Peut causer une irritation de la peau ou une dermatite. Sensibilisation Composants ne sont pas attendus a la sensibilisation.

Données sur les effets toxicologiques

L'inhalation de la poussière peut causer un essoufflement, une oppression de la poitrine, un **Symptômes**

mal de gorge et de la toux. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Les symptômes du contact avec la peau peuvent inclure une rougeur, des démangeaisons et un gonflement. L'ingestion peut provoguer une irritation de la bouche, de la gorge et de l'estomac. Les symptômes peuvent inclure des douleurs, des maux de tête, des nausées, des vomissements, des étourdissements, de la somnolence et d'autres effets sur le système nerveux central.

Version 1.03

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Mutagénicité Ne devrait pas être mutagène chez l'homme

Cancérogénicité Aucun produit chimique cancérigène connu n'est présent dans ce produit

Toxicité pour la reproduction Ne pas avoir d'effets sur la reproduction.

STOT - exposition unique
STOT - exposition répétée
Danger par aspiration

Aucun renseignement disponible.
Aucun renseignement disponible.
Aucun renseignement disponible.

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Les ingrédients actifs sont considérés comme toxiques pour de nombreuses plantes et non toxiques pour les poissons, les invertébrés aquatiques, les micro- et macro-organismes du sol, les oiseaux, les mammifères et les insectes.

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour la daphnie et autres invertébrés aquatiques
Tribenuron-methyl	Green algae (Rhaphidocelis	Rainbow trout (Oncorhynchus	Daphnids (Daphnia magna)
101200-48-0	subcapitata)72-h ErC50: 68 μg/l	mykiss), 96-h LC50: 738 mg/l	48-h EC50: > 894 mg/l
		21-day NOEC: 560 mg/l	21-day NOEC: 41 mg/l

Persistance et dégradation Thifensulfuron- methyl, Tribenuron-methyl. Non persistant.

Bioaccumulation Thifensulfuron- methyl, Tribenuron-methyl: Ne devrait pas bioaccumuler.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination L'élimination incorrecte de l'excès de pesticide ou de rinçage est interdite. Si ces déchets

ne peuvent pas être éliminés selon les instructions contenues sur l'étiquette, veuillez communiquer avec les autorités concernées pour des conseils. Les équipements de protection individuelle appropriés, tels que décrits aux sections 7 et 8, doivent être portés

lors de la manipulation des matériaux pour l'élimination des déchets.

Emballages contaminés Mettez au rebut les contenants selon les règlements locaux, fédéraux et provinciaux.

Rapportez-vous à l'étiquette du contenant qui contient des instructions sur l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT NON RÉGLEMENTÉ

TMD NON RÉGLEMENTÉ

ICAO/IATA

N° ID/ONU UN3082

Nom officiel d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a

Classe de danger 9
Groupe d'emballage III

IMDG/IMO

N° ID/ONU UN3082

Nom officiel d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a

Classe de danger 9
Groupe d'emballage III
Polluant marin Oui

Version 1.03

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Règlements fédéraux aux États-Unis

SARA 313

Section 313 du Titre III du « Superfund Amendments and Reauthorization Act » de 1986 (SARA). Ce produit contient un produit ou des produits chimiques qui sont soumis aux exigences de rapport du « Act and Title 40n » du Code de règlements fédéraux, Partie 37

Nom chimique	No. CAS	% en poids	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Tribenuron-methyl - 101200-48-0	101200-48-0	25	1.0

SARA 311/312 Catégories de

dangers

Danger aigu pour la santéOuiDanger chronique pour la santéOuiRisque d'incendieNonRisque de décompression soudaineNonDanger de réactionNon

Loi sur la qualité de l'eau

Ce produit contient les substances suivantes qui sont répertoriées comme polluants selon le Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Formaldehyde	100 lb			X
50-00-0				

CERCLA

Ce matériau, tel que proposé, contient une ou plusieurs substances répertoriées comme des substances dangereuses par le Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302)

Nom chimique	Quantités à déclarer de substances dangereuses	Quantités à déclarer de substances très dangereuses
Formaldehyde	100 lb	100 lb
50-00-0	45.4 kg	

FIFRA Information

Ce produit chimique est un pesticide enregistré à l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA) et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers requis pour les fiches signalétiques, et pour les étiquettes du lieu de travail pour les produits chimiques autres que des pesticides. Les renseignements suivants sur les dangers sont requis sur l'étiquette du pesticide :

MISE EN GARDE

Peut causer une irritation des yeux et de la peau. Peut causer un inconfort gastro-intestinal. Provoque une irritation des voies respiratoires. Peut causer une dépression du système nerveux central. Peut causer des effets néfastes à long terme dans l'environnement. Nocif pour les plantes.

États-Unis - Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65:.

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Tribenuron-methyl 101200-48-0	X		

Version 1.03

Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA (États-U nis)	LIS (Canada)	EINECS/ELINC S (Europe)	ENCS (Japon)	Chine (IECSC)	KECL (Corée)	PICCS (Philippines)	AICS (Australie)
Tribenuron-methyl 101200-48-0			X		X			
Calcium carbonate 471-34-1	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х

Mexique - Classe

Risque modéré, classe 2

	Mexique - Inventaire des émissions et des transferts de matières polluantes - Rapport des émissions pour la fabrication, le traitement ou l'utilisation - Quantités seuils	transferts de matières polluantes -
Formaldehyde	100	100 kg/yr
	2500 kg/yr	

CANADA

Déclaration SIMDUT

Ce produit a été classé en accord avec le Règlement sur les produits dangereux (HPR) et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par le HPR

Classe de dangers du SIMDUT Non contrôlé

NFPA	Risques pour la santé 1	Inflammabilité 1		Dangers physico-chimiques -
HMIS	Risques pour la santé 1*	Inflammabilité 1	Danger physique 0	Protection individuelle X

^{*}Indique un risque chronique pour la santé

Légende des codes NFPA et HMIS Grave = 4; Sérieux = 3; Modéré = 2; Léger = 1; Minimum = 0

Date de révision : 2021-12-22

Cause de la révision: sections de la FS mises à jour

Avis de non-responsabilité

FMC Corporation factotum estime que les informations et recommandations contenues dans les présentes (y compris les données et les énoncés) sont exactes à la date des présentes. AUCUNE GARANTIE D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, EST FAITE CONCERNANT LES INFORMATIONS DONNÉES ICI. L'information fournie ici concerne seulement le produit indiqué et peut ne pas être applicable lorsque le produit est utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Utilisation d'un produit de esta est régie par la US Environmental Protection Agency (EPA). Ce est une violation de la loi fédérale pour utiliser ce produit d'une manière incompatible avec son étiquetage. En outre, puisque les conditions et méthodes d'utilisation sont hors du contrôle de FMC Corporation, FMC Société nie expressément toute responsabilité concernant les résultats obtenus d'ou utiliser les produits ou la fiabilité de cette information.

Préparé par

FMC Corporation Logo de FMC - Marque de commerce de FMC Corporation

© 2018 FMC Corporation. Tous droits réservés. Fin de la fiche signalétique